

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2016

Le vendredi 19 février 2016 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception de Nathalie TREBAUL, excusée qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire, Mallory LAMOUR excusée, qui a donné pouvoir à Marie-Christine LE GOFF, Delphine PLUCHON excusée qui a donné pouvoir à Vanessa MOENNER

Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente réunion du 7 décembre 2015 qui est adopté à l'unanimité.

DEMANDES de SUBVENTIONS au TITRE du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'adoption du budget de l'État, un fonds de soutien de l'investissement local a été institué uniquement pour 2016 et que les dossiers doivent être adressés à la Sous-Préfecture pour le 20 février.

Compte tenu des projets communaux et des critères d'éligibilité fixés par le gouvernement, 2 dossiers peuvent être présentés pour une réalisation en 2016.

AMENAGEMENT et REQUALIFICATION URBAINE de la Place de la GARE :

Ce projet, prévu dès 2009 dans le schéma de développement durable de la commune, peut désormais être mis en œuvre car, la commune a fait l'acquisition des terrains qui à l'époque appartenaient à des privés. Ce projet d'aménagement et de restructuration a fait l'inscription au contrat de territoire entre la CCPI et le Conseil Départemental et rentre également dans le dispositif Régional contractualisé entre le Pays de Brest et le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État au titre du FSIL, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Il souhaite que ce projet puisse être retenu prioritairement dans l'enveloppe 2 si la commune est éligible à ce fonds et, en cas de non-possibilité d'éligibilité à l'enveloppe 2, soit éligible à l'enveloppe 1.

Accord unanime.

MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Le second dossier moins important financièrement concerne la mise en accessibilité de la Mairie et notamment de la salle du Conseil Municipal qui sert également pour les mariages et réunions diverses située à l'étage de la Mairie, difficilement accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux consistent à installer un ascenseur et de créer une trémie pour l'y installer. Cela implique des travaux annexes liés à cet aménagement.

Monsieur le Maire présente le plan de financement au titre du FSIL pour 80% et le solde à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, au plan de financement proposé et sollicite la subvention du FSIL.

COMPTE ADMINISTRATIFS et COMPTE DE GESTION de l'année 2015 :

Arnaud SANJOSE, conseiller délégué aux finances présente successivement les comptes administratifs du budget général et celui du lotissement Sainte-Azénor 2 sous forme de diaporama.

BUDGET de la COMMUNE :

Les recettes de la section de **FONCTIONNEMENT** se sont élevées à 1 051 870€ dont 128 777€ en produits de services (cantines – garderie – location de salles), remboursements sur salaires (arrêts maladie – emploi d'avenir). Les dotations de l'État et subventions pour 332 737€, la fiscalité 526 421€ (impôts & taxes), autres recettes pour 63 935€ (locations des immeubles et travaux en régie, produits exceptionnels).

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 816 514€ dont : 221 620€ en charges à caractère général (entretien voirie, bâtiments, terrains, achat de carburant, gaz, fuel, électricité, eau, contrats de prestations de service, assurances, entretien du matériel roulant, fournitures scolaires, réceptions dont repas des aînés de la commune, frais de téléphone, d'affranchissement, services bancaires, organismes extérieurs, impôts et taxe foncière.

Les charges de personnel ont été de 408 886€, soit 50% du total des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les autres dépenses de gestion d'un montant de 134 664€ concernent les subventions aux associations ou aux organismes de regroupement (maison de l'enfance – jeunes du Four, etc...) pour 66 381€, la redevance droit d'auteur pour 2 864€ les indemnités des élus pour 53 694 € et un reversement de 11 725€ au titre de la compensation.

Enfin, les frais financiers se montent à 51 344€ dont 47 271€ en intérêts de la dette, 3 178€ en amortissements pour des études et 895€ en charges exceptionnelles.

Il en ressort un résultat de **235 356 €** (différence entre les recettes de 1 051 870 € et dépenses de 816 514 €)

Au niveau des INVESTISSEMENTS :

Les recettes de l'exercice se sont montées à 670 614 € et les dépenses à 313 262€.

Les différentes dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts pour 161 355€, les travaux de voirie pour 55 951€, l'achat de matériel et mobilier pour 24 708 €, les travaux de réseau dont l'éclairage public pour 19 066€, les travaux de bâtiments pour 6 697 €, le matériel informatique pour 5 496 €, les travaux en régie et divers pour 39 989€.

Les recettes se montent à 670 614 € qui se décomposent ainsi : affectation du résultat 2015 : 295 605€, subventions : 129 034€, autres recettes diverses pour 45 975 € et le produit d'un emprunt court terme de 200 000€.

La synthèse du compte administratif 2015 avec reprise du déficit d'investissement de 2014 de 512 580€ donne le résultat suivant :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	816 514€	-	Recettes :	1 051 870€	-	solde :	+ 235 356€
INVESTISSEMENT :	Dépenses :	825 841€	-	Recettes :	670 614€	-	solde :	- 155 227€
TOTAL	Dépenses :	1 642 355€	-	Recettes :	1 722 484€	-	solde :	+ 80 129€

Budget Lotissement Sainte Azénor :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 463 998€, les recettes à 400 911€, d'où un déficit de 63 087€.

En section d'investissement, les recettes se sont élevées à 355 452€ et les dépenses à 249 724€, soit un résultat de clôture de 105 728 €.

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire et donne la présidence de l'assemblée à Marie-Christine LE GOFF, première adjointe.

Les comptes administratifs du budget général et du lotissement sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes ou représentées (14 voix pour, Monsieur le Maire s'étant retiré conformément à la réglementation).

Monsieur le Maire demande également d'approuver les comptes de gestion qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs de la commune.

Approbation unanime : 15 voix pour.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget communal soit 235 356,54€ € à la section d'investissement pour le budget 2016 et de reporter les résultats de fonctionnement et d'investissement du lotissement communal dans la section correspondante du budget 2016.

Accord unanime.

AFFAIRES DIVERSES :

Suite à la démission de Yann L'HOSTIS, conseiller délégué à la sécurité, Monsieur le Maire propose que la réduction des indemnités du Maire et des adjoints votées précédemment de façon à permettre le versement d'indemnités à tous les élus (150 €/mois au conseiller délégué aux finances et 15€/mois à chacun des conseillers) soit ramenées à 6,88% par rapport au maximum autorisé. Ainsi, les indices appliqués seraient pour le maire de 40,04, pour les adjoints de 15,36, pour le conseiller délégué de 3,95 et de 0,39 pour les conseillers – base indice de 3 801,47). Madame Delphine PLUCHON suite à la démission de Yann L'HOSTIS devient conseillère municipale.

Accord unanime pour cette modification à dater de la démission effective du Conseiller délégué en date du 5 janvier 2016.

MOTION DE SOUTIEN à la FILIERE AGRICOLE :

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal adopte la même motion que celle adoptée par le comité de la communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) pour alerter les pouvoirs publics de la nécessité de trouver des solutions pérennes qui garantissent aux agriculteurs des revenus leur permettant de continuer à vivre correctement de leur travail, en garantissant à nos entreprises agroalimentaires implantées sur notre territoire un approvisionnement de qualité comme jusqu'à présent, et en permettant à cette agriculture essentielle en terme d'activité du bassin d'emplois de Brest de continuer à entretenir les espaces agricoles par le maintien des exploitations familiales qui sont la composante essentielle dans notre Région.

MOTION DE SOUTIEN au CMB-ARKEA :

Monsieur le Maire fait état de la menace qui a pesé sur le CMB-ARKEA quant à une éventuelle absorption par la fédération composée du CIC-Crédit Mutuel de l'EST, ce qui aurait pu entraîner une délocalisation du siège avec ses emplois de cadres, voire des suppressions massives d'emplois dans la région Brestoise. Cette menace s'est temporairement éloignée mais, il importe de rester vigilant.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, conscient de l'enjeu essentiel de l'importance de maintenir en région Brestoise des centres de décision d'un groupe bancaire performant et vital pour l'économie locale, de la nécessité des emplois à forte valeur ajoutée, affirme son soutien aux actions entreprises par la direction, ses cadres, son personnel, ses administrateurs pour que le CMB-ARKEA reste autonome et ne soit pas démantelé, ni absorbé par la fédération du Crédit Mutuel de l'EST-CIC.

COMPTEURS LINKY :

A l'issue du Conseil Municipal, une question relative à l'installation par ERDF de nouveaux compteurs électriques dits LINKY est posée. Cette question est de plus en plus présente auprès de nos concitoyens qui s'interrogent sur les effets possibles sur la santé par la technologie employée des CPL (courants porteurs en ligne).

Monsieur le Maire précise que l'installation de ces compteurs est une décision du concessionnaire ERDF qui exploite le réseau de distribution d'électricité, consécutive à une décision de l'Europe et qui par conséquent s'applique à la France. Ce déploiement a d'ailleurs été validé par le Conseil d'État. Ce compteur présente l'avantage d'être communicant et permet, de ce fait, d'avoir une connaissance quasi-instantanée de consommations, une relève exacte des consommations à facturer, les changements de puissance en cas de modifications d'abonnement, les changements à distance lorsque les abonnés quittent ou arrivent dans un logement : cela entraînera des économies de coût de la relève par ERDF. D'autre part, prochainement, ces compteurs permettront le pilotage d'appareils connectés qui s'activeront ou non en fonction de l'apport d'énergies alternatives (éolienne – solaire) et il y aura aussi de nouvelles offres de fournisseurs d'électricité avec la disparition probable des heures creuses ou pleines comme aujourd'hui. Celles-ci seront remplacées par des offres de plus en plus liées à la production instantanée d'électricité

Des expérimentations ont été conduites dans le département de l'INDRE ET LOIRE (dans la région de TOURS) et à LYON pendant plusieurs années avant la décision de généralisation prise par ERDF et validée par l'État.

La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) auquel est adhérent le SDEF a lancé une étude juridique sur la responsabilité des élus d'une acceptation ou non de ces compteurs sur leur territoire. Le rendu de cette étude se fera le 23 février à Paris, réunion à laquelle Monsieur le Maire, Président du SDEF assistera.

Monsieur le Maire a pris contact personnellement avec Jean-Luc DUPONT, Président du Syndicat départemental d'Énergie de l'Indre et Loire. Celui-ci lui a indiqué que 85 000 compteurs ont été installés dans son département depuis environ 5 ans et qu'il n'a pas de retours sur les incidences qu'a pu avoir le changement des anciens compteurs par les nouveaux compteurs LINKY.

Les problèmes signalés par certains opposants font état de risque d'incendie : les rares cas où ce risque s'est avéré ont été lorsque les connexions n'ont pas été suffisamment bien serrées et que, de ce fait, les contacts ont chauffés et provoqués des incendies. Ce risque est connu de tout électricien, et n'a aucun lien avec le type de compteurs.

Quant aux risques sanitaires : les informations sont contradictoires entre celles données par ERDF et celles issues des associations tels « Robin des toits ». Il est difficile pour des non scientifiques de faire la part des choses entre les affirmations des uns et des autres. Il est d'ailleurs fréquemment observé que tout un chacun « baigne » dans une multitude d'ondes émises par son téléphone mobile, par le WIFI, par les fours à micro-ondes, par les plaques à induction, etc...

C'est pourquoi, l'État a décidé de lancer une étude par l'ANSES (Agence Nationale de Santé) qui rendra son rapport avant la fin du 1er semestre.

Dans l'attente de ces 2 études (juridique et ANSES), Monsieur le Maire souhaite que le déploiement des compteurs soit ajourné sur les bâtiments communaux jusqu'au rendu des conclusions, n'ayant aucun pouvoir de décider pour le patrimoine des abonnés au réseau de desserte d'électricité.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient à chaque abonné qui refuserait le changement de compteur de le faire savoir à ERDF par courrier en Recommandé avec Accusé de Réception. Par contre, le refus risque d'entraîner à terme à ceux qui auront refusé la pose d'un compteur Linky des frais de relève des consommations et la facturation ne tiendra pas compte des consommations exactes mais des consommations estimées, comme aujourd'hui.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.